



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 29 mars 2022

29/03/2022-20

<u>Objet :</u> CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MEDIATHEQUE	Nombre de conseillers en exercice	29
	Nombre de présents	26
	Nombre de votants	28

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2022, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie le **29 mars 2022 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaients présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique - SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DENIEL Baptiste à TANGUY Michel
GALBRUN Karine à DOUX BETHUIS Sonia

Absent(e)

DAGORN Nicolas

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle

Madame LE GOC LE SAGER, Adjointe au Maire, indique que suite à la phase programme confiée au consultant « CP&O les m2 heureux » pour la création d'un lieu culturel et citoyen à Trégunc, situé sur le site de l'actuel CCAS, la commission communautaire chargée de la culture du 1er mars 2022 a validé le programme technique.

La commune de Trégunc souhaite le transfert de la maîtrise d'ouvrage à CCA pour l'ensemble du bâtiment, pour des questions de cohérence et d'efficacité.

Il est donc nécessaire de fixer les modalités du portage du projet par convention entre CCA et la commune de Trégunc

Le programme validé en Commission culture prévoit la construction d'un équipement de 825 m² pour un coût total d'opération estimé à 2 841 845 euros HT comprenant :

- > Un tiers lieu (accueil, Microfolie, bar, sanitaires, stockage...) de 155 m²
- > Une médiathèque ludothèque de 342 m² (maîtrise d'ouvrage CCA)
- > Une école de musique de 180 m² (maîtrise d'ouvrage communale)
- > Un local Espace Jeunes, + un espace de vie sociale de 148 m² (maîtrise d'ouvrage communale)
- > Des espaces extérieurs communs de 515 m²

La convention rappelle l'objet de ladite convention, la définition de la mission, l'association de la commune à son déroulement (analyse des offres, suivi de chantier...), les coûts et modalités de financement du projet, les clauses de modification, date, durée...

Un projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 8 mars 2022 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme présenté et autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la médiathèque.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 31 mars 2022

LE MAIRE
Olivier BELLEC

